• (1430)

M. Hnatyshyn: Madame le Président, il me suffit de renvoyer le ministre aux propos que le premier ministre a tenus lors de sa conférence de presse la semaine dernière, quand il a dit que le ministère de la Justice s'en tenait toujours à cette attitude, soit déconseiller toutes poursuites contre les espions.

LA DATE OÙ LA DÉCISION D'INTENTER DES POURSUITES A ÉTÉ PRISE EN GRANDE-BRETAGNE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Pendant la fin de semaine, il a insinué que les services de sécurité canadiens espéraient que M. Hambleton allait faire le contraire, en lui déconseillant d'aller au Royaume-Uni sous prétexte qu'il risquait d'y être mal accueilli, ce qui est absolument incroyable.

Premièrement, je voudrais savoir quand le gouvernement a su que le Royaume-Uni allait intenter des poursuites contre M. Hambleton. Deuxièmement, quel genre d'entente y a-t-il eu entre le Canada et le Royaume-Uni pour que des poursuites soient intentées contre M. Hugh Hambleton, qui est soupçonné d'espionnage, au Royaume-Uni et pas au Canada?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, tout d'abord, je dois dire que j'ai également lu les articles à la une des journaux où il est question de cette tactique, mais je garantis au député que je n'ai pas dit cela. Dans aucun des articles que j'ai lus, on ne me prêtait cette position. C'est de la spéculation pure et simple qui vaut ce qu'elle vaut. Je n'ai pas dit que les services de sécurité avaient averti M. Hambleton que l'on intenterait des poursuites contre lui s'il allait en Grande-Bretagne. On lui a dit qu'il risquait de recevoir un mauvais accueil.

Je rappelle aux députés qu'il a été interrogé longtemps après son retour en Grande-Bretagne. Il se peut très bien que la Grande-Bretagne ait décidé d'intenter des poursuites contre lui à cause des déclarations qu'il a faites après son arrivée dans ce pays. Nous n'étions pas au courant et on n'a pas dit aux services de sécurité que des poursuites seraient intentées contre lui. On a simplement dit qu'il risquait de recevoir un mauvais accueil.

LE RETARD MIS À MODIFIER LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. C'est en 1968 que la Commission MacKenzie a présenté son rapport au gouvernement qui était dirigé par le premier ministre. Si je ne m'abuse, la commission recommandait plus de 300 changements, ou du moins son rapport contenait 300 recommandations. La commission avait notamment recommandé qu'on modifie de toute urgence la loi sur les secrets officiels. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu plus de 14 ans avant de modifier la loi sur les secrets officiels pour qu'on puisse régler des problèmes comme celui dont le ministre et ses collègues ont parlé?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président, le principal problème dans ce cas-ci a trait à l'absence de preuves et non à la loi. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises ces dernières semaines, cette loi émane des recommandations de la Commission McDonald et nous songeons sérieusement à la remanier. Nous espérons pouvoir bientôt présenter des modifications à la loi sur les secrets officiels.

M. Nielsen: Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question puisque je demandais pourquoi le gouvernement a attendu 14 ans avant de donner suite aux recommandations de la Commission MacKenzie au sujet de la sécurité nationale.

LES CONTRIBUTIONS DE PAYS ÉTRANGERS À LA CAISSE ÉLECTORALE DE CERTAINS PARTIS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, puis-je poser ma deuxième question au solliciteur général? A-t-on mené par le passé ou mène-t-on maintenant une enquête pour savoir si des pays étrangers ont contribué à la caisse électorale de partis politiques au Canada et certains pays ont-ils fait des démarches pour encourager certaines personnes à se présenter aux élections à la Chambre des communes? S'il y a eu de telles enquêtes, qu'ont-elles donné?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, selon la nouvelle loi sur les dépenses d'élection, de telles activités clandestines seraient illégales à moins qu'elles ne soient divulguées. Si un pays étranger prenait des mesures clandestines en ce sens, cette activité relèverait du service de sécurité qui pourrait sans problème faire enquête à ce sujet.

LES ENQUÊTES ÉVENTUELLES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais poser une brève question supplémentaire. Je suis au courant de la loi, mais je demande au ministre si l'on a mené ou si l'on mène maintenant des enquêtes sur de telles activités?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, dans l'intérêt public, je ne pense pas pouvoir répondre à cette question.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À AIR CANADA—L'APPLICATION AUX MACHINISTES DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE RETRAITE ANTICIPÉE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, en l'absence du ministre du Travail, je poserai ma question au ministre des Transports. L'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique d'Air Canada a appris que 585 employés de ce groupe vont être mis à pied. M. J. J. Bourgeault, directeur principal des relations ouvrières à Air Canada, a déclaré le 19 mai dernier que «la politique en matière de retraite anticipée s'appliquerait de la même façon à tous les groupes d'employés». Le ministre peut-il vérifier pourquoi Air Canada refuse d'appliquer aux machinistes et aux travailleurs de l'aéroastronautique cette politique de cessation d'emploi volontaire qui ne vise que les cadres et les employés d'autres unités de négociation au service d'Air Canada?